



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 23
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 21 mars 2023

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Aurore MARTIN.

Absents excusés :

Laurent JOLLY, ayant donné son pouvoir à Claude FLEURY,
Emilie BRICOUT, ayant donné pouvoir à Estelle MONTES
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Estelle MARCUARD, ayant donné son pouvoir à Michèle LUCAS,
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Thierry GOMES,
Laëtitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h00

Secrétaire : Maël DIONG

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DL.23.031- Cession d'un appartement T3 situé Résidence Les Camélias au 42 rue de Montabuzard à Monsieur VEDRAINE Teddy

Claude FLEURY expose :

Le Conseil municipal du 7 février 2023 avait délibéré sur la signature de trois mandats de vente simples auprès de trois professionnels du territoire en vue de la vente d'un appartement T3 de 62,47m² ainsi que ses annexes (garage, cave) situé dans la résidence Les Camélias du 42 rue de Montabuzard.

Madame Henriette REY (réseau DR HOUSE IMMO) a proposé en date du 16 février 2023 une offre d'achat formulée par Monsieur Teddy VEDRAINE au prix de 115.000€.

Monsieur le Maire a accepté cette offre d'achat et il est donc proposé au Conseil Municipal de valider la cession de cet appartement à l'acquéreur proposé.

Ceci étant exposé :

VU et le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2241-1 relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU l'article L.1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables,

VU l'article L.1211-1 du code général de la propriété des personnes publiques, et les articles L.1311-9 et L.1311-10 du code général des collectivités territoriales relatifs à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'État – Pôle d'Evaluation Domaniale – dans le cadre d'opérations immobilières,

VU l'arrêté du 5 décembre 2016 fixant les seuils de saisine du Pôle d'Evaluation Domaniale,

VU l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale d'Orléans en date du 10 mai 2021 et renouvelé le 13 mai 2022, fixant la valeur vénale du bien à 108.000€ avec une marge d'appréciation de 10%,

Vu l'offre d'achat de Monsieur VEDRAINE Teddy en date du 16 février 2023 pour une acquisition au prix de 115.000€

CONSIDERANT que les frais relatif à la transaction, y compris éventuellement les frais de mainlevée hypothécaires, sont à la charge de l'acquéreur

Après présentation en Commission Générale du 13 mars 2024, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser :

- La cession de l'appartement T3 de 62,47m² située Résidences Les Camélias au 42 rue de Montabuzard à Monsieur Teddy VEDRAINE au prix de 115.000€, étant précisé que les frais relatifs à la transaction, notaire, et éventuelle mainlevée hypothécaires, sont à la charge de l'acquéreur
- Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte authentique auprès de l'étude de notaire d'Ingré

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **29 MARS 2023**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **04 AVR. 2023**

Publication le : **04 AVR. 2023**

Notification le : **04 AVR. 2023**

04 AVR. 2023

Le Maire



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DL_23_031**
Objet : **Cession d'un appartement T3 situé Résidence Les Camélias au 42 rue de Montabuzard à Monsieur**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-03-29 00:00:00+02
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Identifiant unique : 045-214501694-20230329-DL_23_031-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20230329-DL_23_031-DE-1-1_0.xml	text/xml	927 o
Document principal (Délibération) Nom original : DL.23.031 -ADT - Cession d'un appartement T3 situé Résidence Les Camélias au 42 rue de Montabuzard à Monsieur VEDRAINE Teddy.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20230329-DL_23_031-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	304.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 avril 2023 à 15h29min57s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 avril 2023 à 15h35min47s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 avril 2023 à 15h40min10s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 avril 2023 à 15h40min20s	Reçu par le MI le 2023-04-04